



Programme Alimentaire Mondial

**Session annuelle
du Conseil d'administration
Rome, 13–17 juin 2016**

Distribution: générale

Date: 9 juin 2016

Original: anglais

Point 9 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/9/Rev.1

Questions d'organisation et de procédure

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016–2017

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est donc soumis au Conseil pour information.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour à partir des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

Coordonnateurs responsables:

Mme H. Spanos
Secrétaire du conseil d'administration
Division du Secrétariat du Conseil d'administration
tél.: 066513-2603

M. A. Crespel
Chef
Sous-Division de la traduction et de la documentation
tél.: 066513-2075

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017**

EB.1/2016 (8-10 février)	EB.A/2016 (13-17 juin)	EB.2/2016 (14-18 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i>
RAPPORTS ANNUELS	RAPPORTS ANNUELS	RAPPORTS ANNUELS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2015 (A) 	
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017 (E) ➤ Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes (E) ➤ Déclaration relative à l'appétence pour le risque (E) ➤ Point sur la politique en matière de nutrition (I) ➤ Point sur la stratégie en matière de personnel (I) ➤ Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, l'approche de la planification stratégique par pays et l'examen du cadre de financement (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 (E) ➤ Politique en matière de plans stratégiques de pays (E) ➤ Point sur l'examen du cadre de financement (E) ➤ Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, le Cadre de résultats institutionnels, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement (I) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E) ➤ Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I) ➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 (A) ➤ Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021 (A) ➤ Politique en matière de plans stratégiques de pays (A) ➤ Politique en matière de changement climatique (A) ➤ Politique relative au PAM et à l'environnement (A) ➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2015 (A) ➤ Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire (E) et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM (E) et réponse de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2015) (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 (A) ➤ Examen du cadre de financement (A) ➤ Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects appliqué aux dons du secteur privé (A) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine (2011-mi-2015), et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction (E) ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie et réponse de la direction (E) ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Burundi et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2015-2016

EB.1/2016 (8-10 février)	EB.A/2016 (13-17 juin)	EB.2/2016 (14-18 novembre)
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guinée-Bissau ➤ Indonésie ➤ Tadjikistan 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p>	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Côte d'Ivoire ➤ Gambie
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Cambodge <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ République populaire démocratique de Corée ➤ Zimbabwe <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie ➤ Malawi 	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Burundi ➤ Projet de développement Éthiopie <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Burkina Faso ➤ Programme de pays Ghana ➤ Programme de pays Malawi <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Burundi ➤ Niger ➤ Syrie (régionale) ➤ Syrie ➤ Ukraine <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan ➤ Éthiopie (secours) ➤ État de Palestine ➤ Soudan du Sud
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015</p> <p>c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015</p> <p>d) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2015</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2016</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires (I) ➤ Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>

EB.1/2016 (8-10 février)	EB.A/2016 (13-17 juin)	EB.2/2016 (14-18 novembre)
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2015 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I) b) Point sur l'initiative Excellence en matière de coûts (I) 	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I) ➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017**

EB.1/2017 (20-24 février)	EB.A/2017 (12-16 juin)	EB.2/2017 (13-17 novembre)
INTRODUCTION	INTRODUCTION	INTRODUCTION
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i> ➤ <i>Désignation du Rapporteur</i> ➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i>
RAPPORTS ANNUELS	RAPPORTS ANNUELS	RAPPORTS ANNUELS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur les résultats de 2016 (A) 	
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique en matière de nutrition (A) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique relative à l'insécurité alimentaire en milieu urbain (A) ➤ Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A) ➤ Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E) ➤ Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I) ➤ Point sur les activités dans le domaine du VIH et du sida (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A) ➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I) ➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptes annuels vérifiés de 2016 (A) ➤ Désignation de deux membres du Comité d'audit (A) ➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E) ➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E) ➤ Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E) ➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2016) (E) ➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (A) ➤ Point sur la mise en œuvre de l'examen du cadre de financement (I) ➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)	RAPPORTS D'ÉVALUATION	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités à Sri Lanka et réponse de la direction (E) ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola: Guinée, Libéria et Sierra Leone, et réponse de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction (E) ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction (E) ➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de protection humanitaire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation du rôle du PAM en matière d'action humanitaire et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée en Somalie, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Soudan, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Niger, et réponse de la direction ➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Tchad, et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée, et réponse de la direction ➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2016-2017

EB.1/2017 (20-24 février)	EB.A/2017 (12-16 juin)	EB.2/2017 (13-17 novembre)
<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ Colombie ➤ Équateur ➤ El Salvador ➤ République démocratique populaire lao ➤ Mozambique ➤ République-Unie de Tanzanie ➤ Zimbabwe 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guatemala ➤ Indonésie ➤ Pérou ➤ Philippines ➤ Timor-Leste 	<p>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan ➤ Honduras ➤ Myanmar ➤ Sierra Leone ➤ Sri Lanka
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Arménie <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cameroun ➤ République centrafricaine ➤ Soudan <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de pays Sénégal <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ État de Palestine <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</p>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016</p> <p>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016</p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <p>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017</p> <p>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2017</p>
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 (I) ➤ Point sur l'achat de produits alimentaires (I) ➤ Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Rapport sur la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p>

EB.1/2017 (20-24 février)	EB.A/2017 (12-16 juin)	EB.2/2017 (13-17 novembre)
RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUESTIONS DIVERSES	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none">➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)	QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

(présenté par sujet et par session)

RAPPORTS ANNUELS

EB.A/2016 (13-17 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2015 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2015 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

EB.A/2017 (12-16 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2016 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2016 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2016 (8-10 février)

- *Examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014–2017 (E)*

À sa session annuelle de 2013, le Conseil a approuvé le Plan stratégique du PAM pour 2014-2017. L'examen à mi-parcours a rendu compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques; il comportait une évaluation des risques et appelait l'attention sur les changements survenus depuis 2013 dont il faudrait tenir compte lors de l'élaboration du prochain plan stratégique, qui couvrirait la période 2017-2021. Ce document était soumis au Conseil pour examen.

- *Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes (E)*

En mai 2015, le Conseil a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) et s'est félicité de l'engagement à aller au-delà des exigences du Cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, qui guide l'action du PAM en vue d'atteindre les objectifs de sa politique à l'horizon 2020. Le Plan d'action concernant la problématique hommes-femmes (précédemment appelé Cadre de responsabilité en matière de problématique hommes-femmes) comportait des orientations concernant la façon dont le PAM procéderait; il définissait des effets directs et des indicateurs opérationnels, contenait des échéanciers clairs et précisait les responsabilités s'agissant de la mise en œuvre de la politique. Ce document était soumis au Conseil pour examen.

- *Déclaration relative à l'appétence pour le risque (E)*

Comme convenu lors des débats du Conseil consacrés à la Politique du PAM en matière de gestion globale des risques, approuvée à la session annuelle de 2015, le Secrétariat a soumis au Conseil, pour examen, une version actualisée de la Déclaration relative à l'appétence pour le risque.

➤ *Point sur la politique en matière de nutrition (I)*

Comme convenu avec le Conseil à sa session annuelle de 2012, tous les deux ans à compter de 2013, le Secrétariat doit communiquer au Conseil, à sa session annuelle, un point de la situation concernant la politique en matière de nutrition. Toutefois, étant donné que l'évaluation de ladite politique (phase 1) était présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2015, le point prévu en 2015 avait été reporté à la première session ordinaire de 2016. Il a abordé les principaux thèmes retenus, en détaillant les mesures prises par le PAM pour mettre en œuvre la politique de 2012 au niveau mondial et à celui des pays, les financements disponibles et les problèmes à prendre en compte pour l'avenir. Ce document était soumis au Conseil pour information.

➤ *Point sur la stratégie en matière de personnel (I)*

À l'issue de l'approbation de la Stratégie en matière de personnel à sa deuxième session ordinaire de 2014, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise œuvre lui soit communiqué régulièrement. Le document à l'examen rendait compte des progrès accomplis au regard du plan de mise en œuvre de la stratégie. Il était soumis au Conseil pour information.

➤ *Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, l'approche de la planification stratégique par pays et l'examen du cadre de financement (I)*

À la demande du Bureau du Conseil d'administration, le Secrétariat a présenté au Conseil un point sur la feuille de route envisagée pour intégrer l'élaboration du nouveau plan stratégique et de son Cadre de résultats institutionnels avec l'approche de planification stratégique par pays et l'examen du cadre de financement. Ce document était soumis au Conseil pour information.

EB.A/2016 (13-17 juin)

➤ *Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 (E)*

Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 représente un changement majeur pour ce qui est de l'ambition du PAM de réduire la faim à zéro. Établi compte tenu des constatations issues de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017, il permet au PAM de mettre en évidence sa contribution à l'élimination de la faim dans le monde en harmonisant ses Objectifs avec les objectifs, les cibles et les indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan stratégique pour 2017-2021 tient compte des résultats cruciaux d'autres grandes conférences tenues en 2015-2016, comme le Sommet mondial sur l'action humanitaire, la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il prend également en considération les nouvelles possibilités qui s'offrent et aborde les nouveaux enjeux à la lumière des enseignements tirés des analyses et examens des politiques, programmes et opérations, du rapport annuel consacré au rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective et des consultations menées avec le Conseil et d'autres parties prenantes.

➤ *Politique en matière de plans stratégiques de pays (E)*

Depuis 2014, le PAM travaille à l'élaboration et à la mise à l'essai d'une nouvelle approche en matière de planification stratégique et opérationnelle, abordant différemment l'action au niveau des pays. Cette approche montre combien il importe pour le PAM de collaborer à un haut niveau avec les acteurs nationaux et internationaux à l'œuvre contre la faim, notamment dans l'optique de la réalisation de l'objectif de développement durable 2. Elle a pour but: i) d'aider les pays à progresser sur la voie de l'élimination de la faim; ii) de rendre opérationnel le Plan stratégique du PAM au niveau des pays, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire; et iii) d'améliorer le positionnement stratégique du PAM à l'échelle nationale et internationale. La nouvelle politique prévoit l'adoption d'un plan stratégique de pays qui constituera pour le pays concerné le seul document sur le plan de la stratégie, de la programmation et de la gouvernance, et remplacera la plupart des descriptifs de projet.

➤ *Point sur l'examen du cadre de financement (E)*

À sa session annuelle de 2014, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape suivante de l'examen du cadre de financement, comme indiqué dans le document portant la cote WFP/EB.A/2014/6-D/1. Ce document fait le point sur les progrès accomplis en la matière.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

➤ *Point sur la feuille de route intégrée pour le Plan stratégique pour 2017-2021, le Cadre de résultats institutionnels, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement (I)*

À la demande du Bureau du Conseil d'administration, le Secrétariat présente au Conseil un point sur la feuille de route envisagée pour intégrer l'élaboration du nouveau plan stratégique et de Cadre de résultats institutionnels avec l'approche de planification stratégique par pays et l'examen du cadre de financement.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)*

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour ce dernier.

➤ *Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

Lorsqu'il a approuvé la Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Ce rapport fait le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2012/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

➤ *Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 (A)*

Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 représente un changement majeur pour ce qui est de l'ambition du PAM de réduire la faim à zéro. Établi compte tenu des constatations issues de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique pour 2014-2017, il permet au PAM de mettre en évidence sa contribution à l'élimination de la faim dans le monde en harmonisant ses Objectifs avec les objectifs, les cibles et les indicateurs pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan stratégique pour 2017-2021 tient compte des résultats cruciaux d'autres grandes conférences tenues en 2015-2016, comme le Sommet mondial sur l'action humanitaire, la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Il prend également en considération les nouvelles possibilités qui s'offrent et aborde les nouveaux enjeux à la lumière des enseignements tirés des analyses et examens des politiques, programmes et opérations, du rapport annuel consacré au rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective et des consultations menées avec le Conseil et d'autres parties prenantes.

➤ *Cadre de résultats institutionnels pour 2017–2021 (A)*

L'adaptation du nouveau Plan stratégique aux objectifs de développement durable (ODD) et la révision du cadre de financement du PAM offrent la possibilité de fusionner le Cadre de résultats stratégiques et le Cadre de résultats de gestion en un seul et même Cadre de résultats institutionnels. Le Cadre de résultats institutionnels intégré rationalisera et simplifiera la structure de communication des résultats du PAM à l'échelle institutionnelle. Sur la base du nouveau cadre de financement et de la chaîne de résultats, la structure révisée simplifiera la gestion de la performance à l'échelon des bureaux de pays. Elle concourra à une gestion efficace, efficiente et économique des opérations, tout en améliorant la reddition de comptes et la transparence.

➤ *Politique en matière de plans stratégiques de pays (A)*

Depuis 2014, le PAM travaille à l'élaboration et à la mise à l'essai d'une nouvelle approche en matière de planification stratégique et opérationnelle, abordant différemment l'action au niveau des pays. Cette approche montre combien il importe pour le PAM de collaborer à un haut niveau avec les acteurs nationaux et internationaux à l'œuvre contre la faim, notamment dans l'optique de la réalisation de l'objectif de développement durable 2. Elle a pour but: i) d'aider les pays à progresser sur la voie de l'élimination de la faim; ii) de rendre opérationnel le Plan stratégique du PAM au niveau des pays, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire; et iii) d'améliorer le positionnement stratégique du PAM à l'échelle nationale et internationale. La nouvelle politique prévoit l'adoption d'un plan stratégique de pays qui constituera pour le pays concerné le seul document sur le plan de la stratégie, de la programmation et de la gouvernance, et remplacera la plupart des descriptifs de projet.

➤ *Politique en matière de changement climatique (A)*

La politique s'inspirera des documents intitulés "Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe" (WFP/EB.2/2011/4-A) et "Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition" (WFP/EB.A/2015/5-C), tout en intégrant les conclusions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

➤ *Politique relative au PAM et à l'environnement (A)*

À sa troisième session ordinaire de 1998, le Conseil a approuvé le document intitulé "Le PAM et l'environnement: problèmes et priorités". Une politique remaniée en profondeur, prenant en compte les faits récents survenus au niveau international concernant l'environnement, sera présentée, en vue notamment d'obtenir l'agrément voulu pour avoir accès au mécanisme du Fonds vert pour le climat.

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

EB.1/2017 (20-24 février)

➤ *Politique en matière de nutrition (A)*

Conformément à ce qui était recommandé dans le rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (2012-2014) (WFP/EB.2/2015/6-A), le Conseil sera saisi d'une version révisée de la politique, qui sera harmonisée avec le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement. La nouvelle politique fera fond sur les politiques précédentes et traitera de nouvelles questions majeures.

EB.A/2017 (12-16 juin)

➤ *Politique relative à l'insécurité alimentaire en milieu urbain (A)*

Cette politique fera fond sur le document intitulé "L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM", approuvé par le Conseil en 2002, et exploitera les travaux de recherche récents, l'expérience du PAM dans les zones urbaines et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui aura lieu en octobre 2016.

➤ *Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)*

Compte tenu de l'évolution constante de l'action humanitaire, cette politique comblera un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique paru en 2011 (WFP/EB.2/2011/4-B). Elle s'attachera à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation et de l'intervention en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fera fond sur la version mise à jour du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et tiendra compte des constatations issues de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)*

Ce document offrira une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signalera les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et mettra en lumière les incidences pour ce dernier.

➤ *Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

Lorsqu'il a approuvé la Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Ce rapport fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrira également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial.

EB.2/2017 (13-17 novembre)

➤ *Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A)*

Le Conseil a approuvé la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013-2017) (WFP/EB.A/2013/5-B) à sa session annuelle de 2013. Une nouvelle stratégie lui sera présentée pour approbation.

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

S'agissant de tous les points indiqués dans cette section, le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

EB.A/2016 (13-17 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2015 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2015. Ils comportent également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

➤ *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner deux membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil doit désigner deux de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des deux membres du Comité d'audit devant être nommés en 2017.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2015, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document est présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur le programme d'alimentation scolaire (E) et réponse de la direction du PAM (E)*

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe du programme d'alimentation scolaire du PAM. L'audit entendait vérifier que le PAM était parvenu à mettre en œuvre ce programme de manière économique, efficiente et efficace, tout en aidant les pays à prendre en main les activités menées sur leur territoire. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM (E) et réponse de la direction du PAM (E)*

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe du Service du transport aérien du PAM. L'audit visait à obtenir l'assurance que le PAM était parvenu à exploiter et gérer son Service du transport aérien de manière économique, efficiente et efficace. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

➤ *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2015) (E)*

Ce rapport porte notamment sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2017-2019, y compris le budget du PAM pour 2017.

➤ *Examen du cadre de financement (A)*

À sa session annuelle de 2014, le Conseil a demandé au Secrétariat de mettre en œuvre l'étape suivante de l'examen du cadre de financement, comme indiqué dans le document portant la cote WFP/EB.A/2014/6-D/1. Ce document fera le point sur les progrès accomplis en la matière et présentera les propositions finales concernant l'examen du cadre de financement, qui seront soumises à l'approbation du Conseil.

➤ *Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects appliqué aux dons du secteur privé (A)*

Comme indiqué dans la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013-2017), que le Conseil a approuvée à sa session annuelle de 2013, les taux appliqués aux partenaires du secteur privé sont évalués et ajustés pour tenir compte des coûts et du jeu des forces du marché, conformément à l'engagement relatif au recouvrement des dépenses de gestion et d'administration. À sa deuxième session ordinaire de 2014, le Conseil a examiné et approuvé le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects actuellement appliqué aux dons du secteur privé. Le document à l'examen présentera une étude plus poussée de ce taux et des propositions concernant son éventuel ajustement.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2016-2017. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

EB.A/2017 (12-16 juin)

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2016 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2016. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

➤ *Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2017, un jury sera établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Les recommandations que ce document contiendra seront soumises au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2016, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document sera présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive.

➤ *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

➤ *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier–31 décembre 2016) (E)*

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil pour information. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

EB.2/2017 (13-17 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2018-2020, y compris le budget du PAM pour 2018.

➤ *Point sur la mise en œuvre de l'examen du cadre de financement (I)*

Ce document rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'examen du cadre de financement, qui devrait être approuvé à la deuxième session ordinaire de 2016.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2017-2018. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

EB.1/2016 (8–10 février)

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine (2011–mi-2015), et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation a offert une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examiné: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concordait avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en étaient issues aideraient le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document était soumis au Conseil pour examen.

EB.A/2016 (13-17 juin)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2015 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Mauritanie et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Burundi et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Iraq et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

➤ *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2015-2016 (E)*

Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examineront dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

EB.1/2017 (20–24 février)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la politique du PAM en matière de renforcement des capacités, adoptée en 2009, ses modalités d'exécution (notamment le plan d'action qui lui est associé) et ses résultats. Le Plan stratégique pour 2008-2013 a marqué un tournant dans l'orientation stratégique du PAM et a eu des incidences sur les activités de développement des capacités menées dans le cadre du passage à l'assistance alimentaire; cette réorientation est maintenue dans le Plan stratégique pour 2014-2017.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités à Sri Lanka et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola: Guinée, Libéria et Sierra Leone, et réponse de la direction (E)*

L'évaluation analysera et examinera l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola. Elle fait partie d'une série d'évaluations des interventions lancées pour faire face aux situations d'urgence de niveau 3.

EB.A/2017 (12-16 juin)

➤ *Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat, approuvée en 2014, ses modalités d'exécution et ses résultats.

➤ *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document est un rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

EB.2/2017 (13–17 novembre)

➤ *Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de protection humanitaire et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, approuvée en 2012, ses modalités d'exécution et ses résultats.

➤ *Rapport succinct de l'évaluation du rôle du PAM en matière d'action humanitaire et réponse de la direction (E)*

L'évaluation portera sur trois politiques: "Principes humanitaires", approuvée en 2004; "Accès humanitaire et implications pour le PAM", approuvée en 2006; et "Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire", approuvée en 2010. Elle prendra en compte les tout derniers documents de synthèse du PAM sur ces questions et les documents issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire, et apportera des éléments factuels étayant l'engagement renouvelé du PAM à l'égard de ces politiques.

- *Rapports succincts d'évaluation – Impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée et réponses de la direction (E)*

Cette série d'évaluations fournira des constatations et des recommandations concernant l'impact des activités menées par le PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Tchad, au Niger, en Somalie et au Soudan.

- *Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée et réponse de la direction (E)*

Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations issues de la série d'évaluations de l'impact des activités menées par le PAM sur la malnutrition aiguë modérée, et dégagera les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées.

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2016-2017 (E)*

Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2016 (8-10 février)

Programmes de pays (A)

Le Conseil était saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Guinée-Bissau
- Indonésie
- Tadjikistan

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil était saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépassait celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Cambodge

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourrait être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourrait également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2016 (13-17 juin)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République populaire démocratique de Corée
- Zimbabwe

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Éthiopie
- Malawi

EB.2/2016 (14-18 novembre)

Programmes de pays (A)

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Côte d'Ivoire
- Gambie

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Burundi
- Projet de développement Éthiopie

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Burkina Faso
- Programme de pays Ghana
- Programme de pays Malawi

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Burundi
- Niger
- Syrie (régionale)
- Syrie
- Ukraine

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des augmentations budgétaires pour les IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Afghanistan
- Éthiopie (secours)
- État de Palestine
- Soudan du Sud

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.1/2017 (20-24 février)*Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Bangladesh
- Colombie
- Équateur
- El Salvador
- République démocratique populaire lao
- Mozambique
- République-Unie de Tanzanie
- Zimbabwe

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Arménie

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Cameroun
- République centrafricaine
- Soudan

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

EB.A/2017 (12-16 juin)*Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Guatemala
- Indonésie
- Pérou
- Philippines
- Timor-Leste

Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Programme de pays Sénégal

EB.2/2017 (13-17 novembre)*Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Afghanistan
- Honduras
- Myanmar
- Sierra Leone
- Sri Lanka

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)***Interventions prolongées de secours et de redressement**

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- État de Palestine

Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2016 (8-10 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2016-2017 a été présentée pour information.

EB.A/2016 (13-17 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2016-2017 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2016-2017 est présentée pour information.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2017-2018.

EB.1/2017 (20-24 février)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2017-2018 sera présentée pour information.

EB.A/2017 (12-16 juin)

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2017-2018 sera présentée pour information.

EB.2/2017 (13-17 novembre)➤ *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**EB.1/2016 (8-10 février)**➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2015;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2016 (13-17 juin)➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (I)*

La Directrice exécutive présente au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2015. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2015, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

EB.1/2017 (20-24 février)➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2016;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2017 (12-16 juin)➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 (I)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présentera: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2016. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2016, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

QUESTIONS DIVERSES**EB.A/2016 (13-17 juin)**➤ *Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Le rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil pour information.

➤ *Point sur l'initiative Excellence en matière de coûts (I)*

à la demande du Conseil, le Secrétariat fera par oral un point sur les progrès accomplis dans le cadre de l'initiative Excellence en matière de coûts. Ce point est présenté au Conseil pour information.

EB.2/2016 (14-18 novembre)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

EB.A/2017 (12-16 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

Projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions importantes, 2016-2017

	2016		2017	
JANVIER				
FÉVRIER	PAM FIDA/CG 34 LARC	8-10 15-19 29/2-3/3	FIDA/CG PAM	13-17 20-24
MARS	33 APCR 102 CQCJ 4 INARC	7-11 14-16 21-22	104 CQCJ 163 CF 121 CP	13-15 27-31 27-31
AVRIL	29 ARC FIDA/CA	4-8 11-15	FIDA/CA 156 CL	10-14 24-28
MAI	30 ERC 33 NERC 161 CF 119 CP 162 CF (PAM) 154 CL	2-5 9-13 16-20 16-20 23-25 30/5-3/6		
JUIN	PAM 39 CODEX	13-17 27/6-2/7 (Rome)	PAM	12-16
JUILLET	32 COFI 23 COFO	11-15 18-22	40 C 157 CL 40 CODEX	3-8 10 17-21 (Genève)
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA 25 COAG	19-23 26-30	FIDA/CA	11-15
OCTOBRE	71 CCP JMA 43 CSA 103 CQCJ	3-5 14 (vendredi) 17-21 24-26	44 CSA JMA 105 CQCJ	9-13 16 (lundi) 23-25
NOVEMBRE	162 CF 120 CP PAM	7-11 7-11 14-18	164 CF 122 CP PAM	6-10 6-10 13-17
DÉCEMBRE	155 CL FIDA/CA	5-9 12-16	158 CL FIDA/CA	4-8 11-15

Pâques: 27 mars 2016
Pâques orthodoxe: 1^{er} mai 2016
Ramadan: 6 juin-5 juillet 2016
Eid al-Fitr: 6 juillet 2016
Eid al-Adha: 11 septembre 2016

Pâques: 16 avril 2017
Pâques orthodoxe: 16 avril 2017
Ramadan: 27 mai-24 juin 2017
Eid al-Fitr: 25 juin 2017
Eid al-Adha: 1^{er} septembre 2017

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
C	Conférence	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CCP	Comité des produits	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
CF	Comité financier	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CL	Conseil	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
COFI	Comité des pêches	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COFO	Comité des forêts	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CP	Comité du programme	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial